



## Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

### Procès-Verbal N°8

Réunion en visio-conférence du 31 mars 2022

Participants : M. Y. LE BIVIC – B. CYPRIEN - B. DELORME - C. POTARD

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

#### I. COURRIERS

##### 1. MESSAGE IMPORTANT A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES ARBITRES OFFICIANTS LORS DE RENCONTRES GERÉES PAR LA LIGUE DE PARIS.

La Commission Régionale de Discipline attire l'attention de la Commission Régionale de l'Arbitrage sur le fait que de nombreux rapports d'arbitres ne sont pas en ligne lors du traitement des dossiers disciplinaires le mercredi qui suit les rencontres du week-end.

A ce titre, la section rappelle aux arbitres que l'établissement des rapports via la transaction dédiée sur l'application "MyFFF" s'effectue en deux temps à la suite de la transcription des faits.

Dans un premier temps, le rapport doit être **ENREGISTRÉ** puis, dans un second temps, ce même document doit être impérativement **VALIDE**. A défaut de saisie de cette validation, le rapport n'apparaît pas et ne peut être traité par la Commission Régionale de Discipline.

**La section rappelle également aux arbitres que ce vice de procédure entraîne une sanction administrative pour le fautif.**

##### 2. MESURES ADMINISTRATIVES

Après étude des dossiers, la Section a prononcé des mesures administratives à l'encontre d'arbitres. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés mais elles ne feront pas l'objet d'une publication dans le procès-verbal mis en ligne sur le site Internet de la Ligue.

##### 3. LIGUES-DISTRICTS

Courriel du 25 février 2022 du District de Haute-Savoie-Pays de Gex.  
**Transmis au District des Yvelines pour donner suite.**

Courriel du 14 mars 2022 de la Ligue de Normandie.  
**Transmis au District Parisien pour donner suite.**

#### 4. ARBITRES

Courriel du 2 mars 2022 de M. MIOSSEC Bastien  
Courriel du 3 mars 2022 de M. SERVIERE Emilien  
Courriel du 3 mars 2022 de M. OULD AHMED Hammouche  
Courriel du 4 mars 2022 de Mme CHRIFI-ALAOUI Inass  
Courriel du 14 mars 2022 de M. BOYER Etienne  
Courriel du 15 mars 2022 de M. DARREHORT Bastien  
Courriel du 21 mars 2022 de M. AMACHOU Medhi  
Courriel du 25 mars 2022 de M. BEN MANSOUR Khairedine  
Courriel du 28 mars 2022 de M. BARRUE Ludovic  
Courriel du 29 mars 2022 de M. FAUCHON Mathis  
Courriel du 30 mars 2022 de M. BENSALH Soufiane

**La Section prend note de ces différents courriers.**

Courriel du 1<sup>er</sup> mars 2022 de MATILLO Olivier qui informe de son départ en Ligue de Nouvelle-Aquitaine à l'issue du congé sabbatique accordé pour cet exercice.

**La Section prend note de ces informations et invite M. Olivier MATILLO à se rapprocher de sa nouvelle Ligue dès son arrivée sur le territoire de cette dernière.**

Courriel du 3 mars 2022 de ENOUALI Karim qui informe de sa reprise d'activité à l'issue du congé sabbatique accordé pour cet exercice et sollicitant un retour en district pour l'exercice à venir.

**La Section prend note de ces informations et remercie M. Karim ENOUALI pour ses nombreuses années passées et consacrées à l'arbitrage régional.**

Courriel du 3 mars 2022 de MAZZOLENI Dylan qui informe de sa cessation d'activité à l'issue du congé sabbatique accordé pour cet exercice.

**La Section prend note de ces informations et remercie M. Dylan MAZZOLENI pour ses années passées et consacrées à l'arbitrage régional et lui souhaite une totale réussite professionnelle.**

Courriel du 4 mars 2022 de EKECIK Farouk.

**La Section prend note de ces informations et transmet ces dernières aux sections "désignation" et "observation".**

Courriel du 8 mars 2022 de JEBBADI Hakim qui informe de sa cessation d'activité à compter du 20 mars.

**La Section prend note de ces informations et transmet ces dernières aux sections "désignation" et "observation".**

Courriel du 12 mars 2022 de CLOIX Théo qui s'étonne d'une désignation pour le 13 mars alors qu'il avait saisi une indisponibilité pour cette journée.

**La Section constate que M. Théo CLOIX a effectivement saisi une indisponibilité pour la journée du 13 mars mais uniquement pour les désignations "FFF" et "District". Par conséquent, il restait disponible et désignable au niveau "Ligue".**

**M. Théo CLOIX ne s'est pas présenté pour la rencontre sur laquelle il était désigné, occasionnant également le déplacement inutile de l'observateur missionné sur ce match.**

**La Section trouve surprenant que M. Théo CLOIX ne consulte ses désignations que le samedi après-midi pour une rencontre fixée au dimanche et avise la CRA par un courriel qui ne pourra être lu que le lundi, lendemain du match.**

**À la suite d'une erreur identique de saisie, M. Théo CLOIX était à nouveau absent sur la rencontre pour laquelle il était désigné le 3 avril 2022 et, une nouvelle fois, l'observateur nommé s'est déplacé en pure perte.**

**Tenant compte de la saisie par M. Théo CLOIX d'une indisponibilité jusqu'au 31 mai 2022, la section l'informe qu'il ne pourra être observé et qu'une décision administrative sera prise par la Commission Régionale d'Arbitrage lors de sa séance consacrée aux classements des arbitres.**

Courriel du 22 mars 2022 de QUENU Cédric qui sollicite une reprise d'activité "Futsal" au niveau Ligue.  
**La Section prend note et transmet cette demande à la section "Futsal" pour suite à donner.**

Courriel du 23 mars 2022 de STORDEUR Thomas qui indique son arrêt de l'arbitrage jusqu'à la fin de saison.

**La Section l'informe qu'il ne pourra être observé et qu'une décision administrative sera prise par la Commission Régionale d'arbitrage lors de sa séance consacrée aux classements des arbitres.**

Courriel du 24 mars 2022 de WATTIAU Alain qui propose ses services d'observateur pour la saison à venir.

**La Section l'informe qu'une décision concernant sa demande sera prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage lors de sa première séance de la saison 2022/2023.**

## 5. CLUBS

Pour faire suite à plusieurs courriels reçus de clubs nous avisant du fait que certains arbitres ne sont pas en mesure de fournir leurs reçus d'indemnités à l'issue des rencontres, **La section rappelle que la fourniture d'un reçu est obligatoire en échange du règlement de l'indemnité d'arbitrage. Sans établissement de ce document, le club est en droit de refuser le paiement de ce défraiement.**

Courriel du 2 mars 2022 de AS St Ouen L'Aumône

Courriel du 13 mars 2022 de Aulnay Futsal

Courriel du 13 mars 2022 de Paris SG

Courriel du 14 mars 2022 de CSM Puteaux

Courriel du 16 mars 2022 de St Brice FC

Courriel du 31 mars 2022 de Boissy-Quincy FC

**La Section prend note des doléances et informations de ces clubs.**

## II. SITUATION DES EFFECTIFS

### 1. MUTATIONS

**Courriel du 8 mars 2022 de M. MESSAGIER Ahmed**, arbitre en provenance de la Fédération Algérienne de Football qui sollicite une mutation sur le territoire de la Ligue,  
**La Section transmet sa demande au district des Hauts-de-Seine pour suite à donner.**

**Courriel du 1<sup>er</sup> mars 2022 de M. TILIKETE Sofiane**, arbitre en provenance de la Fédération Algérienne de Football sollicitant une mutation sur le territoire de la Ligue,  
**La Section transmet sa demande au district de la Seine-Saint-Denis pour suite à donner.**

### 2. BLESSURES et MALADIES

M. BISSESSUR Koomesh– R3 St– Courriel du 28/02/22

Mme DIALLO Rouguy– FEM - Courriel du 28/02/22

Mme BENMAHAMMED Nora – FEM – Courriel du 01/03/22

M. PERRIN David– R2– Courriel du 2/03/22

M. FERNANDES Thomas– R2 – Courriel du 4/03/22

M. HARBONNIER Kevin– R2 – Courriel du 4/03/22

M. OKUR Alexandre – R1- Courriel du 4/03/22

M. STORDEUR Thomas– R3– Courriel du 8/03/22

M. VEISSIERE Simon– R1– Courriel du 9/03/22

M. TAZEKRIT Hamid– R3– Courriel du 9/03/22

M. BOUGGATAYA Montassar – R3- Courriel du 9/03/22

M. MACHEREY Maximilien– JAR ST – Courriel du 9/03/22

M. VENANT-CABASSET Thomas– R1 – Courriel du 11/03/22

M. JABRI Yasin – R3- Courriel du 11/03/22  
M. REVEILLE Jérémy– R3 – Courriel du 11/03/22  
M. RIGA Théo – ER- Courriel du 11/03/22  
M. GARROUM Maher– R1– Courriel du 13/03/22  
M. DRAGON-REVELLANT Kevin – AAR2- Courriel du 15/03/22  
M. KECIR Merwan– JA3 – Courriel du 16/03/22  
M. BALLEREAU Thomas – R1- Courriel du 16/03/22  
Mme CREIGNOU Jeanne– FEM – Courriel du 17/03/22  
M. ROBIN Guillaume – R1- Courriel du 22/03/22  
M. LAINE Paul– JAR – Courriel du 25/03/22  
M. VALLEZ Alexandre – JAR- Courriel du 25/03/22  
M SEROUART Florian– JAR – Courriel du 28/03/22  
Mme NITUSGAU Emma – FEM- Courriel du 28/03/22  
M. GRESSANI Enzo– JAR – Courriel du 28/03/22  
M VYON Romaric – ER- Courriel du 29/03/22  
M LARBI Ahmed –JAR- Courriel du 31/03/22  
M AYADI Hafed – AAR1- Courriel du 31/03/22

**La Section prend note des courriels de ces arbitres, leurs souhaite un complet rétablissement et transmet aux Sections désignations et observations**

## II. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

### 1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est [arbitres@paris-idf.fff.fr](mailto:arbitres@paris-idf.fff.fr)

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

### 2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)

L'adresse Courriel à utiliser est [rapport@paris-idf.fff.fr](mailto:rapport@paris-idf.fff.fr)

Le délai de saisie sur MyFFF où d'envoi des rapports (pour les rares compétitions où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

### 3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.